

L'article X est repoussé par 253 voix contre 131.
Les articles XI et XII sont adoptés.
Le vote sur l'ensemble de la loi est réservé.
M. PAUL BERT dépose deux rapports sur le projet de loi relatif à l'instruction primaire.
M. PERIN parle sur le rappel à l'ordre qui lui a été appliqué.
M. GAMBETT dit qu'il n'a pas voulu étouffer la discussion et que le rappel à l'ordre a été mérité.
La séance est levée.

INFORMATIONS

M. Paris, président du Sénat, est arrivé à Paris ce matin, de retour de Nice, où il avait eu le mauvais état de sa santé le retenait depuis plusieurs mois.
Il doit recevoir aujourd'hui même les présidents des trois groupes du Sénat, auxquels il fera un exposé définitif s'il persiste à maintenir sa démission de président du Sénat ou si, se rendant aux instances de la majorité républicaine, il compte rester au fauteuil.
On annonce la mort de M. Edouard Fournier, critique et auteur dramatique.
M. Edouard Fournier était âgé de 50 ans, il était surtout connu par ses travaux d'écrivain; les *Enigmes des rues de Paris*, le *Vieux-Neuf* et d'autres livres d'une science spirituelle et fatigable lui ont fait une grande réputation.
Tout en publiant un nombre considérable d'ouvrages, M. Edouard Fournier a tenu presque toute sa vie au journalisme; il rédigeait en dernier lieu la Revue hebdomadaire du théâtre et la revue des livres à la Patrie.

Dimanche à Paris, au Conservatoire des arts et métiers, la Société libre d'instruction et d'éducation populaires a procédé à la distribution des récompenses qu'elle accorde chaque année aux instituteurs, inventeurs et vulgarisateurs de méthodes pédagogiques. Une médaille d'or et un diplôme d'honneur ont été décernés à un Frère des Ecoles chrétiennes de Dijon, et sa proclamation a été lue par une triple salve d'applaudissements. Ce frère en est à sa sixième médaille.

On mande de Lyon que le citoyen Blauqui vient d'arriver dans cette ville pour appuyer de sa présence sa candidature au siège de député en faveur de la lutte entreprise en sa faveur par le comité radical contre le comité central. Un socialiste militant bien connu est parti hier à Genève pour demander à Rochefort une lettre en faveur de la candidature Blauqui.

Bulletin Economique

Le département de l'agriculture et du commerce vient de publier tous les documents relatifs à la prorogation des traités de commerce conclus entre la France, la Belgique, l'Autriche-Hongrie et l'Italie.
Le département de l'agriculture et du commerce vient de publier tous les documents relatifs à la prorogation des traités de commerce conclus entre la France, la Belgique, l'Autriche-Hongrie et l'Italie.
Le département de l'agriculture et du commerce vient de publier tous les documents relatifs à la prorogation des traités de commerce conclus entre la France, la Belgique, l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Les trains de la première heure, ce matin, pour Douai étaient remplis de monde. Nous y avons remarqué beaucoup de personnes de Tourcoing. On sait que c'est aujourd'hui que commence devant la cour d'assises, les débats du crime de la passerelle Nadaud, dont nous donnons plus loin le compte-rendu in-extenso.

LES GRÈVES

Roubaix

Si des rentrées partielles ont lieu dans quelques établissements, dans d'autres, au contraire, le nombre d'ouvriers qui ne désirent rien tant que de travailler, mais que la grève réduit à un chômage forcé, augmente de jour en jour. Aussi la misère menacée de s'étendre. La plupart des ouvriers et ouvrières se livrent à la fraude. Tous se rendent dans les villages de la frontière belge et au moment où les grévistes se sont chargés d'articles de contrebande, ils se joignent à eux et rentrent à Roubaix par bandes de huit, dix, quinze, vingt. On a pu voir, ce matin, à onze heures et demie, verser la grande place, les uns portant de volumineux paquets contenant du café et du tabac, les autres de grands bidons remplis de pétrole.

Il n'est pas rare de se voir accoster dans les rues par des hommes qui vous offrent du café acheté en Belgique à un prix de moitié inférieur à celui vendu en France, et si l'on demande à l'un de ces marchands improvisés s'ils ne craignent pas de se voir arrêtés par les agents du fisc, ils nous répondent qu'ils n'ont rien de plus pressé que de se faire arrêter, nous sommes trop nombreux pour qu'on puisse sévir; d'ailleurs, il faut bien que nous vivions d'une façon ou d'une autre.

Dépendant, comme nous l'avons dit hier, des mesures seront probablement prises pour mettre un terme à cet état de choses très-préjudiciable aux marchands. Un de nos confrères de Lille annonce même, ce matin, que l'envoi des troupes destinées à renforcer les douaniers serait aujourd'hui chose décidée.

Nous savons, en effet, que les plaintes sont accentuées depuis hier. Les petits détaillants surtout se voient lésés dans leurs intérêts: non-seulement ils ne peuvent plus vendre, mais ils ne peuvent plus acheter. Nous avons fourni pendant huit jours des données dont nous ne sommes pas sûrs, mais qui nous paraissent exactes, nous serons payés qu'on longue échéance, si toutefois nous les sommes intégralement, mais nos débiteurs nous font aujourd'hui une concurrence ruineuse en vendant à nos clients les produits qu'ils rapportent de Belgique.

Cette après-midi, à deux heures, les grévistes se sont de nouveau dirigés vers la frontière. Ils sont rentrés vers cinq heures après être approvisionnés au Ballon, au Mont-a-Leux, au Petit Courtrai, au Petit-Andenard, à la Broche de Fer et à la Petite Frontière.

Réunion des Patrons

Une réunion de fabricants a eu lieu, mardi après-midi, à l'Hôtel Ferraille. On y a décidé l'envoi à M. le maire de Roubaix d'une délégation chargée de lui demander l'application des lois sur les attributions ouvrières et la publication d'un avis rappelant aux ouvriers qu'ils doivent remplir leurs engagements vis-à-vis de leurs patrons.
La délégation priera aussi M. le maire de demander à l'autorité supérieure de pren-

dre des mesures efficaces pour empêcher les grévistes de se livrer à la contrebande. Enfin, on doit insister près de M. le maire pour obtenir que l'on protège contre les menaces et les violences de fait les nombreux ouvriers qui désirent reprendre le travail.

Réunion de délégués

Les délégués d'environ soixante-dix ateliers se sont réunis, de leur côté, dans le local de la Chambre syndicale ouvrière, rue du chemin de fer.
Après une longue discussion, à laquelle ont pris part un certain nombre de délégués pour faire connaître quelles sont les réclamations de leurs mandataires, il a été décidé ce qui suit:
Une commission serait nommée, ayant pour mission de se mettre en rapport avec les délégués qui seraient nommés par les patrons, à seule fin de rechercher les moyens d'arriver à une entente pour mettre fin à la grève.

La résolution suivante a été ensuite votée à l'unanimité:
Les délégués réunis, considérant: Que la grève est préjudiciable aux intérêts des ouvriers et des patrons, et surtout à ceux de l'industrie française, sont désireux de faire tout ce qui leur est possible pour arriver à mettre un terme à cette crise, et ils espèrent que les patrons répondront à cet appel en se mettant en rapport avec eux.

Pour le comité de la Chambre syndicale.

Le Secrétaire, H. Q.

M. Lepère à Roubaix

Un de nos correspondants de Paris nous envoie l'information suivante, que nous donnons sous toutes réserves:
« Il a été question, ce matin, d'un voyage que le ministre de l'intérieur serait disposé à faire dans le département du Nord, au sujet des grèves qui prennent des proportions inquiétantes.
« Si le projet de M. Lepère est mis en exécution, il partirait samedi pour Roubaix. »

M. Bompard, chef de cabinet de M. Paul Cambon, préfet du Nord, est venu, hier, à Roubaix et à Tourcoing pour se rendre compte de la situation.

Voici le mouvement qui s'est produit, hier, dans plusieurs établissements industriels. Nous en passons un grand nombre en vertu d'un mot d'ordre. A chaque instant de la journée, il en est qui reprennent le travail, mais qui bientôt, cédant à la crainte de ne pas retrouver de commandes, toutois qu'ils ne demanderaient pas mieux que de travailler, mais qu'ils craignent des représailles.
La situation est donc toujours la même. La voici d'ailleurs:
FILIATURE DE LAINE LEGRAND-DELMÉE et Cie. — Dix ouvriers sont rentrés. Il y a encore 8,000 broches qui ne marchent pas.
FILIATURE DE LAINE WATTEU-DELAOUTRE. — Un peu moins de la moitié du matériel est au repos.
TEINTURERIE DE LAINE LEBREYRE DUCATEAU. — 3,500 sur 20,000 broches marchent.
TEINTURERIE VEUVRE FOYVAL. — Tous les ouvriers se sont rendus à l'ouvrage, après un accord passé avec M. Foyval.
TEINTURERIE FRANÇOIS ROUSSEL. — Les ouvriers abandonnent et reprennent tour à tour le travail. Cinq sont rentrés hier soir et 60 ce matin. Ils ont reçu une légère augmentation.

FILIATURE DE LAINE CH. POLLET. — La reprise est presque générale. Tous les rattachés sont rentrés à l'exception de quelques-uns auxquels leurs livrets ont été remis.
TISSAGE MÉCANIQUE JULIEN WATINE. — 100 sur 130 ouvriers sont rentrés dans les ateliers.
FILIATURE DELFOSSE. — Après de longues hésitations, les soigneuses sont rentrées sans conditions.
TEINTURERIE QUÉVREUX. — Reprise générale sans conditions.
FILIATURE DE COTON DILLIES FRÈRES. — Deux ouvriers qui avaient porté leurs réclamations devant le Conseil des Prud'hommes, ont été convaincus de mensonge et ont été contraints de se mettre en quinzaine. Ils se sont soumis à cet arrêt et sont rentrés chez MM. Dillies hier, à une heure.

Dans plusieurs tissages, les ouvriers se sont présentés en petit nombre pour constater le résultat de leurs réclamations. Ils étaient hésitants.
Wasquehal
La grève suit son cours chez M. Hannart. Cinquante ouvriers teinturiers sont venus à Roubaix, ce matin, à 8 h. 1/2.
Tourcoing
Une grande amélioration s'est produite, dans la situation du travail à Tourcoing. Nous situons, hier, un certain nombre d'établissements qui recommencent à marcher. Aujourd'hui, 22 manufactures se sont remises à la besogne.
Il ne reste que quelques filatures de coton en grève, entre autres celle de MM. Leloir, et une filature de laine, celle de M. Sion-Thibauts.
On peut dire que dès maintenant, les grèves sont terminées dans notre ville.
La crise peut cependant encore se prolonger dans les filatures de coton dont les patrons sont dans l'impossibilité d'augmenter les salaires. Il est précaire actuel de l'industrie cotonnière. Il y a déjà longtemps que cette industrie souffre; on sait que l'année dernière, les filateurs de coton de Normandie se sont vus forcés de réduire le prix du travail de 10 0/0.

Lannoy

Dans l'importante filature de lin de M. Boutemy, les ouvriers d'une certaine catégorie, les uns disent les rattachés, d'autres les dévidés, se sont mis en grève. Les autres ouvriers et ouvrières ne réclamaient rien et ne demandaient qu'à continuer le travail.
M. Boutemy a fait arrêter son établissement qui ne peut marcher qu'avec un personnel complet. Sur la demande de l'immense majorité des ouvriers, les grévistes ont repris le travail, qui n'a guère été suspendu que pendant une heure.

Lille

Depuis quelques jours on affiche dans notre ville des écrits séditieux excitant le peuple à la révolte et à la cessation du travail.
Ces coupables manœuvres mériteraient bien l'attention de la police, si notre municipalité avait le moindre souci des véritables intérêts du peuple.
Voici le texte d'un de ces écrits odieux que nous avons arrachés des murailles de la porte de Paris. Nous le publions sans commentaires, laissant aux honnêtes gens le soin d'en apprécier la teneur:
« Ouvriers lillois,
« Voulez-vous la vie à bon marché, la suppression de l'odieuse exploitation du malheureux par le riche?
« Voulez-vous la suppression entière des impôts qui vous écrasent, l'abolition du volontariat d'un an qui favorise cyniquement le riche à votre détriment?
« Voulez-vous l'incorporation forcée de

tous ces sales prêts dans l'armée tout composée de citoyens?
« Voulez-vous une augmentation sensible de vos salaires dérisoires, et en même temps la diminution notable de vos heures de travail?
« Voulez-vous manger autre chose que du pain, des pommes de terre et lait battu?
« Voulez-vous enfin une véritable République radicale, puissante et juste?
« Si oui, révoltez-vous! Faites comme nos frères des départements?
« À ce prix seulement, vous ne pourriez pas, et la Victoire vous servirait! »

Samedi dernier, dans une entrevue avec les tisserands grévistes de son établissement, M. Courmont, manufacturier à Moulins, avait fait droit à leur demande de réduction de une heure de travail sur la journée, et de 10 0/0 d'augmentation sur les prix des travaux à façon.

Hier matin, des délégués sont venus informer M. Courmont que les augmentations acceptées semblaient aujourd'hui insuffisantes aux grévistes qui ne reprennent leur travail que lorsqu'il leur sera accordé 25 0/0 d'augmentation.
M. Courmont a répondu que ces conditions étaient absolument inacceptables. Contrairement au bruit qui avait couru, la filature de M. Courmont n'a pas arrêté un seul instant.
La grève continue également dans les établissements de l'Union Industrielle du Nord, et dans quelques forgeries.

Nous avons annoncé, il y a deux jours que 24 rattachés du tissage de M. Wibaux-Florin, rue Notre-Dame, s'étaient mis en grève et réclamaient une augmentation de salaire.
Hier, 50 ouvriers tisserands appartenant à la succursale de ce grand établissement, rue de Wagram, ont refusé de travailler.
Par suite, 50 ouvriers et employés à la papeterie ont été obligés de cesser le travail. Les grévistes ont touché leur semaine sous condition. Ils veulent attendre les résultats de la grève de Roubaix. Tous sont très calmes.

On craint que la grève ne prenne de grandes proportions, dans plusieurs branches d'industrie, mercredi, après la fête du Broquolet.

Lundi, vers midi, une bande d'environ deux cents grévistes parmi lesquels on remarquait une dizaine de conseillers défilés sur la Grande-Place en chantant la Marseillaise.

Armentières

Notre correspondant particulier d'Armentières nous télégraphie:
« Armentières, 12 mai, 3 h. s.
« La grève est générale.
« Tous les tissages de toiles ont été fermés ce matin.
« A Nieupe et à Frelinghen il y a encore quelques filatures qui marchent.
« Cette après-midi à deux heures 10,000 grévistes se sont rendus à 37 de conseillers défilés sur la Grande-Place en chantant la Marseillaise.
« Tous les tissages de toiles ont été fermés ce matin.
« A Nieupe et à Frelinghen il y a encore quelques filatures qui marchent.
« Cette après-midi à deux heures 10,000 grévistes se sont rendus à 37 de conseillers défilés sur la Grande-Place en chantant la Marseillaise.
« Tous les tissages de toiles ont été fermés ce matin.
« A Nieupe et à Frelinghen il y a encore quelques filatures qui marchent.
« Cette après-midi à deux heures 10,000 grévistes se sont rendus à 37 de conseillers défilés sur la Grande-Place en chantant la Marseillaise. »

Voici le vote des députés du Nord. — Sur le passage à une seconde lecture de la proposition de loi de M. Loustail, ayant pour objet d'attribuer aux conseillers défilés une représentation proportionnelle à la population cantonale:
« Ont voté pour: MM. Cirier, Girard, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Scrépel, Trystram.
« Ont voté contre: MM. Brime, Debuchy, Giroud, de La Grange, de Marcère, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.
« Retenu à la Commission du budget: M. Louis Legrand.
La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur la disposition additionnelle de M. Gasté, tendant à proclamer l'incompatibilité entre les mandats de sénateur ou député et ceux de conseiller général, les députés du Nord ont voté comme suit:
Pour: MM. Masure et Mention.
Centre: MM. Brime, Cirier, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Pichon, Scrépel, Telliez-Béthune, de La Grange.
Non pris part au vote: MM. Debuchy, Girard, Giroud, de Marcère, des Rotours, Trystram.
La Chambre n'a pas adopté.

Un bijoutier de la Grande Rue, M. Delaplace, entendit, hier soir à neuf heures, comme le bruit d'une glace qui se brise avec fracas. Il se trouvait alors dans sa chambre à manger, il vint vers la vitrine de son magasin et vit qu'on venait en effet d'enlever des montres en or, M. Delaplace sortit aussitôt de sa maison; il aperçut fuyant dans la direction de la rue du Collège, un individu à la poursuite duquel il s'engagea en criant: « voleur! »
L'individu fut bientôt arrêté nanti de trois montres. Il a été écroué au dépôt de sûreté.

Le voleur est un dangereux repris de justice nommé Henri Malzelier. Il a déjà subi de nombreuses condamnations dont une à dix ans de prison.
Un incendie a éclaté, dans la soirée d'hier, vers 9 heures et demie, dans les magasins de M. Vandenberghe marchand de hochets, rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing.
La cloche d'alarme des églises de Tourcoing et de Roubaix se sont fait entendre. Les pompiers des deux villes sont accourus et ont tenté vainement de faire éteindre les bâtiments voisins; les mesures prises ont été couronnées de succès.
Seul, le bâtiment incendié et les marchandises qui lui tenaient ont été détruits. Les pertes s'élevaient pour un à 12,000 fr. et pour les autres à 31,000 fr. Il y a assurance aux deux compagnies le Midi et la Patrie.

Le bâtiment incendié mesure 42 mètres de long sur 25 de large. Il était situé au fond d'une cour et contenait des chiffons, toiles d'emballages et vieux papiers.
On n'a aucune donnée sur la cause de l'incendie. On l'attribue, comme toujours en pareil cas, à la combustion spontanée des déchets gras.
Ce sont MM. Lemaire, cabaretier et Isidore Dupont, marchand de toiles d'emballage, qui ont les premiers aperçu le feu de leur domicile, rue de Guisines et ont immédiatement donné l'alarme.

On vient de découvrir dans la Lys, à Menin, le cadavre d'une femme de Neuville-en-Ferrain, nommée Rosine Holvoet, mariée à un ouvrier du nom d'Henri Pinot.
Cette femme avait quitté le domicile conjugal, depuis quatre semaines, en compagnie d'un homme avec lequel elle entretenait des relations coupables. Cette malheureuse a été vue avec lui au Mont-a-Leux.
Le cadavre a séjourné quelques jours dans l'eau. On croit que cette mort est le résultat d'un crime.

On a extradé un facteur belge, Jean Pauwels, poursuivi à Avers pour détournement et abus de confiance. Il a été arrêté à Lille.

On a ramassé ivre sur un trottoir de la rue Nationale, Jean-Baptiste Florin, né à Herseux. Jean-Baptiste a été expulsé du territoire français par arrêté ministériel en date du 14 mai 1878; ce qui constitue un double délit.
Hamon, l'assassin du sergent Couton, à Saint-Omer, s'est pourvu en révision de l'arrêt prononcé par le 1er conseil de guerre, vendredi dernier, qui le condamnait à la peine de mort et à la dégradation militaire.
Si son pourvoi est rejeté, ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute, Hamon sera fusillé sur le Champ-de-Mars par un peloton du 8e de ligne, au garnison à Saint-Omer. Vendredi prochain, 14 mai, à l'heure de midi, comparait devant le même conseil, pour être jugé, les nommés:
Charles Wirth, soldat au 1er escadron du train des équipages, prévenu de dissipation d'effets d'armement et d'équipement; de destruction volontaire d'effets d'habillement.
Dormoncourt, Henri, soldat au 27e d'artillerie, prévenu d'avoir été trouvé endormi étant de faction.
Victor Roussel, soldat au 110e de ligne, prévenu de dissipation d'effets de grand et de petit équipement.
Charles Wirth, soldat au 27e d'artillerie, prévenu d'avoir acheté sciemment un effet confiné à un autre militaire pour le service, et d'escroquerie.

Mlle Joséphine Thieffry inculpée d'être l'auteur de la tentative d'assassinat commise à Baisieux sur la personne de Mlle Lefebvre vient d'être mise en liberté, aucune charge n'ayant été relevée contre elle.
Les journaux de Lille annoncent que M. le procureur et le sénateur maire de Lille vont d'approuver le règlement de la Société des concerts du Conservatoire.
Cette création a une importance considérable au point de vue de l'art musical à Lille. Jusqu'à présent, cela n'existait qu'à Paris, Lyon, Bruxelles, Liège, etc. Nous allons donc être dotés d'une institution modèle et notre ville va reconquérir sa haute réputation musicale.

On nous écrit d'Avènes, 11 mai:
« Le sieur Maillard, charretier au service de M. Nantier, propriétaire, près Berneries, dételait, hier, deux chevaux d'une voiture, lorsque ces derniers se mirent à se battre.
« Il intervint pour les séparer, mais l'un d'eux lui saisit le bras entre ses mâchoires et le lui broya. Malgré les soins les plus empreints dont il a été l'objet, il rendait le dernier soupir quelques heures après l'accident. »

« Le 14 mai, on commença déjà à se préoccuper des élections au conseil général qui doivent avoir lieu dans le canton de Bailleul.
Les deux candidats conservateurs sont M. Henri Biesriev et M. de Cuesemaker.
Ils appartiennent aux meilleures familles du pays; ce sont des hommes très-influents, universellement aimés et appréciés.
— DESVRES. — Le train n° 806 en arrivant à Desvres, est entré sur une voie de garage par suite d'une mauvaise direction de l'aiguille et a tamponné un train en formation.
Trois wagons étaient chargés.
Il y a eu deux personnes du train légèrement blessées.
— BOULOGNE. — Le 22 mai, M. Depyere, ancien ministre, viendra faire une conférence sur les décrets du 29 mars.
— ARRAS. — Il y a quelques jours, dans un cabaret, plusieurs personnes jouaient avec une pièce de 5 francs qu'on lançait en l'air et que chacun tâchait de rattraper. Un garçon brasseur eut l'adresse de la recevoir dans la bouche; mais il eut ensuite l'imprudence de boire sans la retirer. La dilatation du gosier, naturellement large à coup sûr permit au liquide d'entraîner la pièce dans l'estomac du brave garçon. Un vomitif énergique administré immédiatement n'eut pas de résultat, et le patient souffrit de temps à autre d'horribles coliques.
Son état inspire de vives inquiétudes.
— SAINTE-OMER. — C'est le 16 juin prochain que s'ouvrira en cette ville les assises du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Lefebvre de Calais, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
— MALPLAQUET. — Par décret inséré au Journal officiel le bureau de douane de Malplaquet (Nord) vient d'être ouvert à l'importation du bétail.
— BRINTIGNY. — Mercredi, vers neuf heures et demie du soir, un incendie s'est déclaré à Metz-en-Couture et a détruit quatre maisons.
Les sieurs Clément Clavier, Joseph Dagnand, Louis Courtois, tisseurs, et à la dame Delarge-Delbarre, cabaretière.
La perte totale est de 3,000 fr., en partie assurée.
La malveillance paraît ne pas être étrangère à cet incendie: le feu a pris naissance du côté du vent, et des trous de pas ont été remarqués dans les champs.

SAUVETAGE EN MER DU « ELVIRA »
PAR LE « MARIN » DE DUNKERQUE
Le navire français *Marin*, de Dunkerque, parti de ce port le 29 mars en destination de Boulogne, aperçut le 16 avril à midi le vapeur hollandais *Elvira*, désarmé de sa matrice, ayant un pavillon en berne au mât d'artimon.
Le capitaine Langhette, du *Marin*, envoya immédiatement une chaloupe armée de deux hommes et de son second qui se rendirent à bord d'un instant après avec cinq hommes, les seuls survivants de l'équipage de ce malheureux navire.
Nous empruntons au capitaine Langhette le récit suivant:
« Un de ces hommes, se disant le fils du capitaine, me déclara que ce navire se nommait *Corbeta Elvira de Palma* (de Majorque), équipé de quinze hommes d'équipage, jaugeant, 320 tonneaux se rendant de Sazanah à son port d'attache, avec un chargement de bois.
Le 12 avril à sept heures du soir, en fuyant devant le temps, le navire reçut un violent coup de mer par l'arrière, qui lui enleva neuf hommes de l'équipage, y compris le capitaine, cassa la barre et la roue du gouvernail, défonça l'avant et l'arrière du fond de la chambre, jambettes, pavaux, embarcations, panneaux d'écouteille, etc. Depuis quatre jours ils se trouvaient dans d'énormes pannes, le navire était plein de cette pénible position, le navire était plein d'eau, le capitaine, le second et le troisième n'avaient pour tout abri que le dessus du gaillard d'avant et les haubans d'artimon.
« Ils me firent voir les restes du peu de vivres qu'ils avaient pu sauver pour se tenir, le cadavre d'un homme à deux kilogrammes de biseuit, un kilogramme de chocolat; le matin du même jour, ils avaient terminé de consommer leur dernière goutte d'eau douce.
« Vouslant renvoyer une chaloupe pour leur sauver quelques effets et les papiers du bord, les survivants m'ont répondu que c'était tout à fait inutile, qu'il ne restait plus rien à bord, la mer ayant tout enlevé.
« Ces hommes déclarèrent aussi que le capitaine était mort le 15e second du bord s'étant plié la tête en arrière de se sauver plutôt que de mourir de faim et de soif.

Voyant qu'il n'y avait plus rien à faire de ce navire je fis route pour ma destination.
« J'ai abandonné cette épave à 2 heures après-midi par 52° 12 latitude nord et 2° 16 longitude ouest, le navire se maintenant le cap au S.-E. son pont se découvrait à la levée de la lame, ainsi que les deux tronçons de cas bas mâts, son rouille arrière peint en blanc et son gaillard avant se voyant d'assez loin, ainsi que le mât d'artimon sur lequel flottaient encore les lambeaux de sa briganine et la flamme; sur un de ses côtés arrière il y avait encore une planchette portant le nom *Elvira*.
« Gorce, le 6 avril 1880.
Le capitaine du *Marin*, LANGHETTE. »

Cour d'Assises du Nord

Audience du mercredi 12 mai 1880

LE CRIME

DE LA

PASSERELLE NADAUD

Assassinat suivi de vol

CINQ ACCUSÉS

(Service spécial PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE)

DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE

La journée est splendide; vrai soleil mai. Les rues, les places de la vieille cité parlementaire, sont très animées. Les passants, les promeneurs, circulent devant la garde qui veille aux portes du Palais-de-Justice. La plupart ne se doutent pas que là, de l'autre côté de ces murs aux hautes fenêtres, il y aura tout à l'heure un homme, presque encore un adolescent — il n'a pas 20 ans — qui va disputer tête au bureau, et quatre complices, qui se débattront pour éviter ce loup en anticép qui a nom la maison centrale.
Tous, il est vrai, ne passent pas indifférents aujourd'hui devant le Palais de Justice et, bien avant l'arrivée de la voiture qui amène Delplanque et ses complices, de nombreux curieux, parmi lesquels nous reconnaissons nombre de Tourquennois et quelques Roubaisiens, stationnent près des portes. Dès que l'entrée est libre, ils se pressent dans le large escalier de pierre et dans les vestibules qui donnent accès à la salle des assises qui est bientôt remplie. On s'y pousse, on s'y bouscule, à tel point que les appareteurs ont grande peine à faire faire place aux jurés et aux témoins. Les Tourquennois sont en grande majorité. Il y a beaucoup de gens de fer, de remontrances, de récriminations. On remarque aussi quelques ecclésiastiques. Le banc des journalistes est occupé par des représentants du *Journal de Roubaix*, de l'*Indicateur* et de la *Gazette de Tourcoing*, du *Courrier d'Armentières*. Le *Petit Nord* a envoyé aussi un de ses rédacteurs.

LA SALLE DES ASSISES

Trop souvent cette salle, qui, du reste, n'a rien de remarquable que ses proportions assez vastes, a été décrite pour que nous en recomptions ici le tableau.
Disons, toutefois, que tout ici est sévère, depuis ce grand Christ qui semble surveiller l'œuvre de la justice humaine, jusqu'à ce banc d'inflamé, au garde-corps de fer, où tant de malheureux sont partis pour l'expiation suprême ou pour l'enfer du bagne.
Il y a dans cette salle des assises comme un mélange de terreur et de respect, auquel n'échappent pas même les plus sceptiques.
LES ACCUSÉS
Dans l'enceinte réservée au public et qui est comble de gens avides des rudes émotions d'une affaire capitale, un silence de curiosité, de émotion, se manifeste pendant que les accusés prennent place.
Ils sont cinq, nous l'avons dit.
Ce sont:
1° Delplanque, Henri-Désiré, âgé de 19 ans, né à Tourcoing, le 30 février 1861, magasinier, demeurant à Tourcoing;
2° Delplanque, Henri-Joseph, âgé de 42 ans, né à Tourcoing, le 2 février 1838, fleur, demeurant audit Tourcoing;
3° Desmarest, Laurente, âgé de 23 ans, né à Tourcoing, le 30 janvier 1858, soigneur, demeurant audit Tourcoing;
4° Desmarest, Arthur, âgé de 24 ans, né à Tourcoing, le 11 février 1856, surveillant de filature, demeurant audit Tourcoing;
5° Desmarest, Timothée-Joseph, âgé de 20 ans, né à Tourcoing, le 28 janvier 1860, rattaché, demeurant audit Tourcoing.
Tous cinq accusés savoir le premier d'assassinat et de vol qualifié, les quatre autres de complicité de vol qualifié. Le premier d'assassinat et de vol qualifié, se manifeste pendant que les accusés prennent place.
Ils sont cinq, nous l'avons dit.
Ce sont:
1° Delplanque, Henri-Désiré, âgé de 19 ans, né à Tourcoing, le 30 février 1861, magasinier, demeurant à Tourcoing;
2° Delplanque, Henri-Joseph, âgé de 42 ans, né à Tourcoing, le 2 février 1838, fleur, demeurant audit Tourcoing;
3° Desmarest, Laurente, âgé de 23 ans, né à Tourcoing, le 30 janvier 1858, soigneur, demeurant audit Tourcoing;
4° Desmarest, Arthur, âgé de 24 ans, né à Tourcoing, le 11 février 1856, surveillant de filature, demeurant audit Tourcoing;
5° Desmarest, Timothée-Joseph, âgé de 20 ans, né à Tourcoing, le 28 janvier 1860, rattaché, demeurant audit Tourcoing.
Tous cinq accusés savoir le premier d'assassinat et de vol qualifié, les quatre autres de complicité de vol qualifié. Le premier d'assassinat et de vol qualifié, se manifeste pendant que les accusés prennent place.
Ils sont cinq, nous l'avons dit.
Ce sont:
1° Delplanque, Henri-Désiré, âgé de 19 ans, né à Tourcoing, le 30 février 1861, magasinier, demeurant à Tourcoing;
2° Delplanque, Henri-Joseph, âgé de 42 ans, né à Tourcoing, le 2 février 1838, fleur, demeurant audit Tourcoing;
3° Desmarest, Laurente, âgé de 23 ans, né à Tourcoing, le 30 janvier 1858, soigneur, demeurant audit Tourcoing;
4° Desmarest, Arthur, âgé de 24 ans, né à Tourcoing, le 11 février 1856, surveillant de filature, demeurant audit Tourcoing;
5° Desmarest, Timothée-Joseph, âgé de 20 ans, né à Tourcoing, le 28 janvier 1860, rattaché, demeurant audit Tourcoing.
Tous cinq accusés savoir le premier d'assassinat et de vol qualifié, les quatre autres de complicité de vol qualifié. Le premier d'assassinat et de vol qualifié, se manifeste pendant que les accusés prennent place.

LES DEFENSEURS

Les défenseurs ont été nommés d'office, ce sont:
M. D'Hooghe, pour Delplanque fils;
M. Boyard, pour Delplanque père;
M. Desprez, pour Laurente Desmarest;
M. Deschot, pour Arthur Desmarest;
M. Renault du Mothey, pour Timothée Desmarest.
LA COUR
A 10 h. 30 m., la Cour entre en séance, M. le Conseiller d'Etat président. Le banc du ministère public est occupé par M. Mascoux, avocat-général.
On avait dit que M. Rive, procureur-général, allait porter lui-même la parole. On se trompait.
Après la constitution du jury, M. le Président demande aux accusés leurs noms et professions. Tous répondent d'une voix assez ferme.

L'ACTE D'ACCUSATION

M. le greffier de la Cour donne lecture de l'acte d'accusation:
Le vendredi 6 février 1880, vers quatre heures du soir, le sieur Destombes, filateur

à Tourcoing, envoya l'une de ses ouvrières, Hélène Desreux, âgée de 14 ans, chercher à la banque Devilder la somme nécessaire au paiement de la semaine de ses ouvriers.
Il avait une confiance particulière dans cette jeune fille, qui appartenait à une honnête famille et dont la conduite était bonne, et il l'avait déjà envoyée plusieurs fois faire pareille commission, toujours le vendredi Hélène Desreux alla à la banque, reçut 4,800 francs en billets de banque, et petites pièces, et plaça le tout dans un panier dont ses parents avaient pris soin de la munir.
Elle était allée d'abord chez la mère du sieur Destombes, qui lui avait remis des lettres et un échantillon de laine destinés à celui-ci.
On la vit encore en compagnie d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, au moment où elle sortait de la banque et dans une rue voisine. Puis elle disparut et toutes les recherches pour la découvrir restèrent longtemps infructueuses.
Le 20 février, le cadavre fut trouvé à Roubaix, dans la partie de l'ancien canal construit entre la passerelle du Pile et le pont du chemin de fer. Il ne portait aucune trace de violence, et la mort provenait d'asphyxie par submersion. On retrouva, presque au même endroit, le panier et l'échantillon de laine qu'elle portait lors de sa disparition.
Delplanque, Henri, âgé de 19 ans, était magasinier dans la filature Destombes. Il avait travaillé le 6 février et on ne s'était pas aperçu de son absence dans le courant de cette journée; son attitude n'était pas de nature à attirer les soupçons.
Dès la soirée du 6 février, il s'était montré, avec un sang-froid vraiment extraordinaire, absolument le même qu'habituellement, et il avait émis cette idée que Hélène Desreux avait détourné l'argent et s'était enfuie avec son amant.
Mais des dépenses relativement importantes avaient été faites par lui depuis le 6 février lorsqu'il lui fut demandé compte, il essaya d'abord de donner le change en alléguant des détournements imaginaires, et dut finir, en présence des constatations faites, par tout avouer.
Il reconnaît que le 6 février il a quitté son travail à Roubaix, sous prétexte d'aller voir son enfant malade; il a été attendu Hélène Desreux à la sortie de la banque Devilder, et la conduite de Tourcoing à Roubaix, en lui faisant croire qu'il était chargé par le patron d'aller avec elle acheter de la filature Pierre Gatteau, un paquet de 25 kilos de fuseaux.
Il lui fit faire ainsi un très long trajet (de 3/4 d'heure à 1 h.), et l'amena du côté de Watrelos, près du canal où le cadavre a été trouvé, et dans un endroit parfaitement favorable à ses desseins.
La rive était déserte, les habitations sont à une assez grande distance de tous côtés; un tissage peu éloigné est masqué par une éminence de terrain; l'eau est profonde, peu au-dessous du niveau du chemin et séparée de la chaussée par une pente rapide.
Tout à coup, Delplanque, sans prononcer une parole, saisit Hélène Desreux des deux mains par la poitrine, et la lança dans le canal.
Elle disparut immédiatement, sans avoir poussé un seul cri, et ne reparut plus à la surface.
Delplanque lança à l'eau, à la même place, le panier, après s'être emparé des valeurs qu'il contenait, et s'enfuit.
Elle disparut immédiatement, sans avoir poussé un seul cri, et ne reparut plus à la surface.
Delplanque lança à l'eau, à la même place, le panier, après s'être emparé des valeurs qu'il contenait, et s'enfuit.
Elle disparut immédiatement, sans avoir poussé un seul cri, et ne reparut plus à la surface.
Delplanque lança à l'eau, à la même place, le panier, après s'être emparé des valeurs qu'il contenait, et s'enfuit.
Elle disparut immédiatement, sans avoir poussé un seul cri, et ne reparut plus à la surface.

LES ACCUSÉS